



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Challenge Dynamique

**

Info Clubs Honorabilité

**

Modifications lois du jeu

**

Infos Ligue

**

Inscription Bénévole

**

Les frais d'arbitrage

**

Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

**

CDPME

**

Statut de l'Arbitrage

**

Organisation des Championnats

**

Football à Effectif Réduit

**

Statuts & Règlements

**

Futsal/Football Diversifié

**

Calendriers

Annexes

Horaires Officiels des matchs

**

Catégories d'Ages

**

Planning Formations

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline + Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



COMPTE CLUB

Retrouvez la PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVE N° 26 - (Comptes arrêtés à la date du 06 JANVIER 2026) :

A L'INTERIEUR DU JOURNAL

Formation Référents Prévention Sécurité des clubs

Co-animée par la CRPME et la CDPME

(Commissions Régionale et Départementale de Prévention, Médiation, Education)



Samedi 7 février 2026 à 9h30

Siège du District du Val de Marne, 131 Bld des Alliés, Champigny-sur-Marne

La présence du **Président (ou de la Présidente)** et du **responsable Sécurité** de chaque club est obligatoire.

Objectifs :

- Aider à organiser des rencontres dans un climat apaisé et constructif
- Prévenir des incivilités sur nos terrains.

Merci de confirmer votre présence en remplissant ce formulaire : [A REMPLIR](#)

Week-end à Clairefontaine les 14/15 Mars 2026

CLUB = proposer 1 ou 2 dirigeant(e)s bénévoles

-Communiquer le nom de ou des bénévole(s) méritant(s)

Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal - La réponse doit nous parvenir au plus tard le 20 Février 2026

-6 places disponibles (traité par ordre d'arrivée)

Critères sur le choix des invités :

-Être bénévole licencié dirigeant de club ou volontaire de club comptant moins de 7 ans d'ancienneté

Edition N° 745 du Jeudi 29 Janvier 2026

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
*Documents & * Procès-Verbaux

1er RELEVE DE LA SAISON 2025 / 2026

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVE N° 26 (Comptes arrêtés à la date du 05 janvier 2026)

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. FOOTCLUBS

2. ORGANISATION (*dans le menu*)

3. EDITIONS et EXTRACTION (*puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER*)

4. CLIQUEZ sur l'ICONE (*en haut à gauche*) : « TRAVAUX DEMANDES »

5. SELECTIONNEZ « RELEVE N° 26 » (*pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement*)

Mode de règlement :

1. **VIREMENT** : sur compte BRED

• **IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPPXXX (*)**

2. **CHEQUE** : à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*)

3. **ESPECES** : à nos guichets aux horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi - Jeudi	Vendredi
14H00 – 18H00	09H00 – 18H00	09h00 - 17h30	09h00 - 17h00
<i>Fermeture à l'heure du déjeuner tous les jours de 13h00 à 13h45</i>			

(*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVE N° 26 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque.

Attention ! Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le **VENDREDI 30 JANVIER 2026.**

FERMETURES TERRAIN



Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite →

RSG DISTRICT 94

FORMATIONS



FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2025/2026 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
 - Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
 - Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
 - Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)
- Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- Application FMI historique
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention :** l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (*cf ci-dessous*).
- WebApp FMI
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs font l'objet d'une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

• Paramètres à vérifier :

- Type de Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 2 (2024-2025)
Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 4 (2024-2025)
Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines À 8 (2024-2025)
Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) UNIQUEMENT.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>

FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'édition une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =
« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
	5	12	19	26		
	5	12	19	26		
	2	9	16	23	30	
	7	14 (<i>férié</i>)	21	28		
	4	11	18	25		
	2	09	23 (<i>Spécial Calendriers</i>)			

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG Christophe au 0688538529

FOOT'EST Garçons – 5ème édition
6 & 7 juin 2025 – Marly (Meuse, aux portes du Metz)

La 5ème édition du FOOT'EST garçons se déroulera les 6 et 7 juin 2025 à Marly, pour un week-end placé sous le signe de la passion et du haut niveau.

Le tournoi réunit 40 équipes U12/U13 venues de toute l'Europe, confirmant son statut d'événement incontournable pour les jeunes talents du football.

Au programme, on retrouve déjà de prestigieux vainqueurs tels que les Chasshoppers de Zurich, le KFC Kaiserslautern, le FC Annecy, le CS Sedan, la Sélection belge du CFFE, le FC Metz ou encore le RFC Toulousain. Des noms qui témoignent de l'engouement sportif et de la renommée grandissante du FOOT'EST.

Pour cette 5ème édition, le FOOT'EST devient une île de football, un rendez-vous où se mêlent esprit d'équipe, convivialité et, pourquoi pas, emergence des stars de demain.

CONTACT contact@footest.fr
Christophe : +33 06.77.75.43.96

Invitation

Le JAM FC est très heureux de vous inviter pour la 5ème édition de la YellowCup, notre tournoi international U12-U13 (foot à 8) qui aura lieu sur deux jours, le week-end du 23 et 24 Juin 2024 à Jard sur Mer en Vendée.

Comme les trois précédentes éditions, le tournoi va regrouper 32 équipes sur notre magnifique complexe. Les matches seront arbitrés par des officiels.

La formule tournoi :

- 4 groupes de 8 équipes.
- 4 poules de qualifications pour le tournoi Ligue des Champions.
- 4 derniers qualifiés pour le tournoi Europa League.
- Composition des équipes: 9 joueurs + 4 remplaçants maximum.

Le programme du week-end :

- Samedi : Phase de poules : 9:00 - 16:00.
7 matchs par équipe / Temps de jeu : 12 minutes.
- Dimanche : Phase finales : 9:00 - 17:00.
4 matchs par équipe / Temps de jeu : 15 minutes (finale 2x8 minutes).

Courrier à remettre avec tous les éléments à l'adresse suivante : 5 bis rue de la tourette 85520 Jard sur Mer. Si le courrier ne contient pas l'ensemble des éléments votre inscription ne sera pas prise en compte.

Sportivement,

 DANIEL BOUCABE
Dirigeant de l'Association Jard Marly FC
daniel.boucabe@orange.fr



Stade Jean Lecoy, rue du 17 juillet 1940, 28190 Saint-Georges-Sur-Eure

DIMANCHE 5 AVRIL 2025

Catégorie U12/U13	LUNDI 6 AVRIL 2025
6 joueurs & 3 remplaçants	Catégorie U15/U17
Catégorie U14/U16	5 joueurs & 3 remplaçants
7 joueurs & 3 remplaçants	Catégorie U18/U20

ENCASSEMENTS

- 12€ par équipe
- Plus CAUTION de 50€ (Détonnée le jour du tournoi)

RESTAURATION ET BIUVETTE SUR PLACE

CONTACTS:

Maxime GRADES : 06.44.00.22.38
Fanny LAVOY : 06.44.21.66.66
Alain LEFRANC : 06.67.36.09.79



CHALLENGE

CLUB DYNAMIQUE – 2025 / 2026

CHALLENGE JEAN-JACQUES COMBAL

Récompenses : 10 clubs

Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

Les 5 premiers =
Malle pédagogique : **600 euros**
Du 6 ème au 10 ème =
Malle pédagogique : **300 euros**

Si 100 Pts / 100 = Dotation X2 = 1200 euros

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION
Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,...
Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0

FORMATION

Nombre de modules réalisés par club
Suivi CFI = 2 pts
Certification = 4 pts
Réussite certification = Plus 2 pts
Formation hors district VDM = Attestation

Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts)

Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –

4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay
Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus
Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 15
Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE
2025 - 2026
Challenge Jean Jacques Combal

AU 1 / 1 / 2026

	Challenge Club Foot animation	Challenge Club Foot Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matches et +	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	Certification	Non Admis	PTS	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
--	----------------------------------	---------------------------------------	--	-------------	---------------------------------------	---------------	-----------	-----	---------------------------------------	--------------------------

	PTS challenge									
CRETEIL LUSITANOS F.C.U.S	60	30	15	10	20	16	1	2	46	35
ST MANDE F.C.	60	30	15	6	20	1	1	8	8	73
CA VITRY	60	30	15	0	1	3	1	24	24	69
VINCENNOIS C.O.	60	30	15	0	2	2	16	16	16	61
THAIS F.C.	54	10	15	0	9	1	3	36	35	60
VAL DE FONTENAY AS	54	10	15	0	3	4	1	34	34	59
RUNGIS U.S.	60	30	15	0	4			8	8	53
MAISONS ALFORT F.C.	60	30	15	0	2			4	4	49
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	30	15	0	2			4	4	49
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	30	15	0	1			2	2	47
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	30	15	0	1			2	2	47
ASSOCIATION ZENAGA	60	30	15	0				0	0	45
ASOMBA	60	30	15	0				0	0	45
CACHAN C.O.	60	30	15	0				0	0	45
FC CAUDACIENNE	60	30	15	0				0	0	45
CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	60	30	15	0				0	0	45
ENT.SANTENY MANDRES	60	30	15	0				0	0	45
FRESNES A.S.A.S.	60	30	15	0				0	0	45
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	30	15	0				0	0	45
MAROLLES F.C.	60	30	15	0				0	0	45
NOISEAU	60	30	15	0				0	0	45
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	30	15	0				0	0	45
OLYMPIQUE CLUB IVRY	60	30	15	0				0	0	45
ORMESSON U.S.	60	30	15	0				0	0	45
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	30	15	0				0	0	45
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	60	30	15	0				0	0	45
BONNEUIL SMARNE C.S.	58	20	15	0	4			8	8	43
SUCY F.C.	56	10	15	0	2	1	2	18	18	43
NOGENT S'MARNE F.C.	58	20	15	0	1		1	6	6	41
BRY F.C.	39	0	15	2	20	1		2	2	37
CHAMPIGNY F.C. 94	58	20	15	0	1			2	2	37
CHOISY LE ROI A.S.	56	10	15	0	3	1		12	12	37
JOINVILLE R.C.	58	20	15	0	1			2	2	37
VITRY E.S.	60	30	1	0	0	1	1	6	6	36
AC CRETEIL	58	20	15	0				0	0	35
ECOLE PLESEENNE DE FOOTBALL	58	20	15	0				0	0	35
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	58	20	15	0				0	0	35
U. S. IVRY FOOTBALL	56	10	15	0	2	1		10	10	35
VILLECRESNES N.S.U.S.	58	20	15	0				0	0	35
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	50	10	15	0	5			10	10	35
VILLIERS S'MARNE ENT.S.	60	30	1	0	0	2		4	4	34
CHEVILLY LA RUE ELAN	49	0	15	0	2	2		16	16	31
FONTENAY SSIBOIS U.S.	36	0	15	0	2			12	12	27
HAY LES ROSES C.A.	54	10	15	0	1			2	2	27
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	54	10	15	0				0	0	25
BOISSY F.C.	56	10	15	0				0	0	25
GENTILLY ATHLETIC CLUB	52	10	15	0				0	0	25
LUSITANOS ST MAUR U.S.	56	10	15	0				0	0	25
ST MAUR F. MASCLIN V.G.A.	54	10	15	0				0	0	25
VILLENEUVE ABLON U.S.	56	10	15	0				0	0	25
CHARENTON C.A.P.	46	0	15	0				4	4	19
VILLEJUIF U.S.	35	0	15	0				0	0	15
AVENIR SPORTIF D'ORLY	52	10	1	0				0	0	10



WEEK-END DES BENEVOLES

A Clairefontaine

Week – End des 14 & 15 mars 2026

- BULLETIN REPONSE -

A REMPLIR UNIQUEMENT SI LE BENEVOLE A - de 7 ANS DE LICENCE CONSECUTIVE

CLUB :

N° licence	:
NOM	:
Prénom	:
Fonction au club	:
Date de naissance	:
Date d'entrée au club :	
Téléphone	:
Email	:

Réponse avant le 20/02/26

District du Val de Marne de Football

131, Boulevard des Alliés

94500 Champigny/Marne

E.mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



INFORMATIONS CLUBS « HONORABILITE »

Site : <https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result>

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

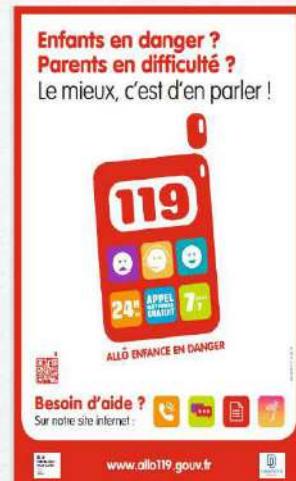
Cet affichage doit être **effectué dans un lieu visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).**

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

* *Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également obligatoire l'affichage :

- **du numéro 119 (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,**
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité :** vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES)** en vue d'obtenir ou de renouveler leur **carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans)**.

A l'occasion de sa délivrance, **un contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :
<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/acceuil#result> pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les éducateurs stagiaires, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés**.

Les éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

► Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

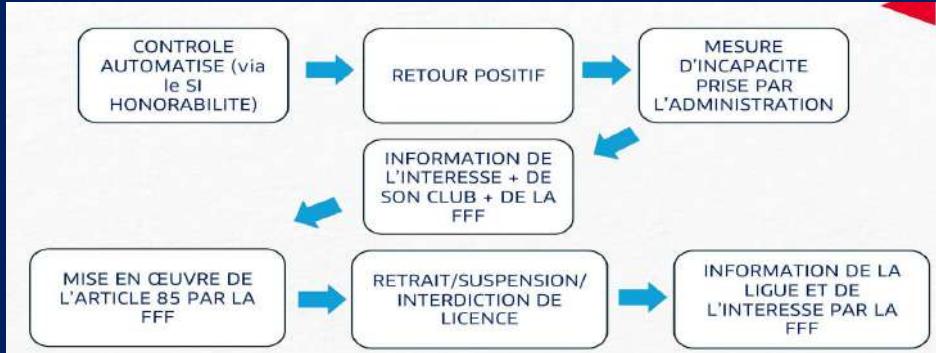
➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.

Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer pourra être prononcée contre un dirigeant de club dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évolué les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot Amateur



Structures FFF et Haut niveau





PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL APPLICABLES AU 01.09.2025 **Lois du jeu et Consignes CDA**

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

- 1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)
- 2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre
- 3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le fait rebondir au sol
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
5	Début du décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1^{ère} fois que cela arrive – Corner

2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.



3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les **Lois du jeu** (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle **n'est donc pas cumulable avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.**

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiemment des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 *(En cours de saison)*,
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs au moment de la signature de la FMI.

Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.

Rappel aux CLUBS :

Le **1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du 20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), .Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque **mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10).**

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

Rappel demandes d'arbitres : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).



Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **[Formulaires Club](#)** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici pour retrouver les différents formulaires !](#)

The form is a scanned document with fields for Name, Address, Date of Birth, Nationality, and other personal details. It includes a section for 'LICENCE' (License) and a note about the 2022-2023 season. At the bottom, there is a signature field and a declaration from the player and club.

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante **leouzan@paris-idf.fff.fr**

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Adresse e-mail :

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : Tél. port. :

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

Parienté Avocats

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- un **document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- l'**attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux

COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES



PROCES-VERBAL N° 01

Réunion restreinte du 22 janvier 2026

APPEL de SUCY FC d'une décision de la Commission des STATUTS ET REGLEMENTS du 17/11/2025 :

- Courrier d'appel en date du 19/12/25

Rencontre 53544392 : SUCY FC 21 / NOGENT FC 21 U14 – Phase de Brassage du 08/11/25

Le Comité, Pris connaissance de l'appel ;

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article **31.1 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.** que :

« Tout appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes du District du Val de Marne par toute personne directement intéressée, au plus tard dans un délai de 7 (sept) jours (3 jours pour les à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée ;

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,*
- Soit le jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception)*
- Soit le jour de la publication de la décision sur le journal numérique ou le site internet officiel de l'instance ou sur Footclub.*

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. »

Considérant que la décision contestée a été notifiée par sa publication sur le site Internet du District, avec la mention des voies et délais de recours, le 19 novembre 2025 ;

Considérant qu'à la date à laquelle le SUCY FC a exercé son recours, soit le 19 décembre 2025, le délai d'appel était dépassé.

Par ces motifs et après en avoir délibéré ;

Le Secrétaire de séance n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision ;

 **Le Comité, Dit cet appel irrecevable en la forme (appel hors délai) et la procédure close.**

**Le Président de séance,
Régis ETIENNE**

**La secrétaire de séance
Lili FERREIRA**

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION

Procès-verbal N°3

Réunion du 12 janvier 2026



Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, MM : Michel COUFFIN, Jean-Pierre MAGGI (CD), Maurice SAINT ALBIN

MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHES SENSIBLES

N° 53475561 - VILLENEUVE ABLON US / SUCY FC - Seniors D3 du 01/02/2026

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de SUCY FC.

Réceptions :

Pour le club de VILLENEUVE ABLON US :

M. LAJOIE A. – Dirigeant catégorie

M. KHALAFALLAH N. – Dirigeant

Pour le club SUCY FC :

M. GEORGES L. – Président

M. SENHADJ k. – Dirigeant / Educateur de la catégorie

La CDPME échanges avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

Transmet ce dossier « match sensible » au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

-à la commission « Organisations des compétitions » pour information

-à la CDA pour désignation dans les meilleurs délais de trois arbitres officiels (1 arbitre à la charge de Villeneuve Ablon US + 2 à la charge de Sucy FC)

-à la commission des délégués pour désignation d'un délégué (à la charge de SUCY FC)

-Le référent sécurité désignée par la CDPME est M. COUFFIN (à la charge de SUCY FC)

-à la Police nationale

Match classé sensible

N° 53478516 – ORLY AS / LIMEIL BREVANNES AJ - U18 D2.B du 15/03/2026

La commission prend connaissance de la demande transmis par la commission de discipline du District du Val de Marne de Football

La commission convoque pour sa réunion du 09/02/2026 à 18h00 :

-Les arbitres et délégué officiel désigné CDPME sur cette rencontre

-Pour le club d'ORLY AS :

Le président

Le responsable sécurité du club

Le responsable de la catégorie

-Pour le club de LIMEIL BREVANNES :

Le président

Le responsable sécurité du club

Le responsable de la catégorie

La commission rappel aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

Article 8

Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

1^e invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2^e invitation = Match perdu en cas de non-présentation devant la Commission (article 40 des RSG)

Match classé sensible

Prochaine réunion de la CDPME : 9 février 2026 à 17h45

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE



Réunion - N°3 du 26/01/2026

Réunion restreinte

COURRIERS CLUBS

VILLIERS E. S. – 500636

Suite erreur administrative parue dans le PV N°1 du 24 septembre 2025, et comme indiqué dans le Courriel du 29 aout 2025 du club de VILLIERS E. S.

La commission accuse réception et prend note de l'affectation de vos deux mutés supplémentaires à l'équipe U16 – D2.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du Jeudi 27 Novembre 2025



Présents : Mm. M.Abed , F.Gallonde , P.Sorel, Mme H.Souza, B.Foltier, E.Cellamen, H.

Andreasantaina, J. Cordon-Melo, B. El Hor, L. Pisanu, X. Tian, M. Gaston-Bellegarde

Absent Excusé : M A.Gonzalez

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h15. L'ordre du jour est le suivant :

- **Courriers**
- **Effectifs 2025/2026**
- **Comité Directeur (retour)**
- **Réunion de travail du 19/11/2025**
- **Formation Continue**
- **Formation Initiale à l'arbitrage**
- **Section désignation**
- **Section Observation**
- **Section Accompagnement des stagiaires**
- **Point FAR**
- **Point Futsal**
- **Point section féminine**
- **Préparation physique**
- **Coupe de France des Arbitres**
- **Tour de table**

COURRIERS

Mail n°1 : M. Saïd BABAHAMOU, arbitre en provenance du Maroc qui a déjà passé ses test physiques et théoriques doit être validé sur le terrain pour rejoindre les effectifs dans la bonne catégorie.

Mail n°2 : Information de la ligue de la suspension de M. XXXOX suite à un incident sur une rencontre de U15 R2.

Mail n°3 : M. Dylan BINZE souhaite reprendre l'arbitrage après son arrêt en 2017.

Il pourra reprendre dans une catégorie inférieure et sera convié à participer à la formation pour une remise à niveau théorique.

Mail n°4 : Jean Pierre Lachassagne de Villeneuve Ablon demande des arbitres pour la variété club de France le 13 Décembre 2025.

Mail n° 5 : XXXXXX (D1) : explique qu'il ne s'est pas présenté à son match et s'en excuse. Il était observé sur son match précédent et a terminé plus tard que prévu.

Mail n°6 : M. B. Sitruk (Diversifié) : souhaite officier pendant la CristoCup pour le 5 et 6 Avril 2026.

Mail de n°7 : La CRA octroie une dérogation pour M. Kevin MENDY en tant que candidat régional pour les prochains examens. Il pourra intégrer la FAR pour se présenter au mois de Juin aux examens de sélection.

Mail n°8 : Le stagiaire Wilfried non validé par rapport à son absence, retards cumulés.

EFFECTIF

185 arbitres désignables sur 197.

Rétrogradation administrative : les arbitres qui n'ont pas validé leurs tests sont rétrogradés dans la catégorie inférieur : MM. Rhouma Ghazi, Henriques Jorge, Miraoui Jamal, Bamba Amara, Iamranene Anthony, Monin Christopher, Petez Jonathan.

Peter HUGUES : échec aux tests physiques et longue blessure. On lui propose de poser une année sabbatique.

RETOUR SUR LE COMITE DIRECTEUR

L'arbitrage en duo en D1 Futsal a été accepté à partir du 31 Janvier pour les matchs retour.

REUNION DE TRAVAIL DU 19/11/2025

Les FMI seront relues par X. Tian et M. Abed.

Décision de la CRA : Les paiements des arbitres notamment des stagiaires devront être identiques dans tous les districts d'IDF.

FORMATION CONTINUE

76 présences sur la loi 12, 2e partie. Les stagiaires sont satisfaits et les formateurs aussi.

La CDA remercie Xavier Tian pour son investissement.

FORMATIONS INITIALES

18 candidats dont 1 venant de l'Oise.

FMI : Renforcer la formation lors des FIA pour que les stagiaires soient plus autonomes.

DESIGNATIONS

La CDA demande aux arbitres de ne pas solliciter les désignateurs.

SECTION OBSERVATIONS

M. Picher nous informe de son indisponibilité jusqu'à la fin de la saison.

En catégorie D1 et AA1 : 70 arbitres ont été vus. M. Rhouma est rétrogradé et donc gelé.

En catégorie D2 : Il reste 6 arbitres à voir.

En D3 : 11 observations ont été faites.

Les observations ont également commencé en JAD1, JAD2 et Féminines. Attention aux arbitres absents qui auront la note de zéro.

Il reste un arbitre à voir sur son premier match après la FIA ;

La présence des stagiaires à leur stage de validation est obligatoire pour prétendre à réussir la

Après chaque match, les retours de chaque arbitre sont communiqués à travers le groupe WhatsApp des accompagnements pour faciliter les échanges.

Ceux qui n'ont pas encore eu leur match de validation seront observés lors de la prochaine journée.

FAR

Les 3 premières semaines sont concluantes avec un groupe motivé. Les test physiques et théoriques choisis pour eux ont été faits pour évaluer les niveaux.

Les 3 stages commun FAR sont prévus avec le 77 et le 75 en Mai.

Proposition des Observations « cachées » (non-communiquées) : les arbitres FAR auront une observation qui ne leur sera pas annoncée à l'avance pour une évaluation plus proche de leur prestation en condition réelle. La proposition est retenue pour la FAR.

FUTSAL

La 1ère FIA d'Octobre s'est terminée avec 12 stagiaires validés à l'épreuve théorique : 3 candidats sont issus d'autres districts, 3 Féminines et 5 stagiaires à voir.

FEMININES

Stage commun des féminines 94 et 77 : la prochaine date sera communiquée aux arbitres féminines.

PREPARATION PHYSIQUE

Sept arbitres se sont présentés aux derniers rattrapages. La nouvelle date de rattrapage de test théorique sera 6 novembre 2025.

Après un tour de table, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de séance
Hannah SOUZA

Le Président
Fred GALLONDE

PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du Jeudi 08 Janvier 2026



Présents : MM. Abed, F. Gallonde, Mme H.Souza, E.Cellamen, H. Andreanantenaina, J.

Cordon-Melo, L. Pisanu, X. Tian, M. Gaston-Bellegarde

Absents Excuses : MM. A. Gonzalez, P. Sorel, B. Foltier, S. Calegari, R. Etienne, B. El Hor

Assistant : R. Milet (Président De L'unaf) , K.Bourhala (Vice-Président De L'unaf)

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h15. L'ordre du jour est le suivant :

- **Courriers**
- **Effectifs 2025/2026**
- **Comité Directeur (retour)**
- **Mot du président de l'UNAF**
- **Formation Continue**
- **Formation Initiale à l'Arbitrage à venir**
- **Section Désignations**
- **Section Accompagnement des stagiaires**
- **Point Filière de l'Arbitrage Régional**
- **Point Futsal**
- **Point section Féminine**
- **Préparation physique**
- **Coupe de France des Arbitres**
- **Tour de table**

La CDA souhaite la bonne année à l'UNAF, au comité directeur et la CRA.

COURRIERS

Mail de H. PETER (D2) qui demande à prendre une année sabbatique en raison de sa blessure. La CDA accède à sa demande.

Mail d'un observateur concernant le retard de M. XXXXXRX (D4) à une rencontre sur laquelle le central était observé. Arrivée à 20mn du CE, retard non-avisé auprès de la CDA. Une explication de sa part est attendue. Mail de monsieur Damien Afonso qui souhaite reprendre l'arbitrage après une année d'arrêt. En l'absence de validation aux tests physiques et théorique, la demande ne peut être validée pour la saison en cours.

Mail d'Alain Tchouappy qui aimerait recevoir des explications après son match de validation car il indique ne pas avoir eu les raisons de son refus.

Mail de XXXRXXX (Diversifié), souhaite intégrer la CDA.

Mail de Jordy Poulier qui demande l'autorisation pour faire des matchs pendant ses congés. La CDA accède à sa demande.

EFFECTIF

Il y a 195 arbitres désignables, soit plus 35 par rapport au moins de décembre.

RETOUR SUR LE COMITE DIRECTEUR

Le comité Directeur adresse ses meilleurs vœux à la CDA.

L'opération *L'arbitre au cœur du jeu* initiée dans le 78 sera suivie dans le Val-de-Marne également sous la forme d'un week-end dédié. Cette opération sera mise en place par les clubs.

Une Dotation pour les arbitres est prévue, elle sera financée par l'indemnité de match non versée à l'arbitre. Un mail d'information a été communiqué aux arbitres et le sujet sera évoqué de vive-voix lors du stage de mi-saison.

La CRA souhaite également ses meilleurs vœux à la CDA.

MOT DU PRESIDENT DE L'UNAF

L'UNAF adresse tous ses vœux pour cette nouvelle année.

Il y 120 adhérents recensés, c'est plus que la saison précédente.

FORMATION CONTINUE du 16/12/2025

Le bilan est positif avec 70 présences dont beaucoup de jeunes arbitres avec une participation active.

La prochaine formation continue aura lieu le 27/01/2025.

FORMATIONS INITIALES A L'ARBITRAGE

Les deux prochaines FIA à venir seront les 7-8 Février puis 14-15 Février en football à 11 puis en Futsal le dernier week-end de Février et le premier week-end de Mars.

La 1^{ère} remise des écussons aura lieu au District le 15 Janvier 2025 et la 2^{ème} le 2 Avril 2026.

DESIGNATIONS

Attention aux déconvocations tardives, les matchs sont quand même couverts dans la mesure du possible. Certains arbitres n'ont pas accès à leur désignation via le portail des Officiels.

SECTION ACCOMPAGNEMENTS

Il reste trois accompagnements sur la FIA 1, deux sur la FIA 2. Pour la FIA 3 les bilans des observations ne sont pas encore consolidés pour déterminer le nombre d'observations attendues.

FAR

Un stage commun est prévu avec le 77 et le 75 pour commencer.

Seul 12 arbitres, ceux avec les meilleures notes lors de l'examen du 16 Février 2026 participeront au stage FAR Commun des 21 et 22 février 2026 au CDFAS Eaubonne réunissant les 8 districts IDF réunis.

FEMININES

La ligue organise le stage de mi-saison des féminines le 11 Janvier 2026 à Morfondé. Nos féminines y ont été conviées et 2 d'entre elles seront présentes.

POINT FUTSAL

Il y 4 candidats en plus dans nos effectifs, pour 2 d'entre eux, les licences sont en attente de validation.

Pour préparer les observations, un accompagnement est prévu pour les stagiaires.

L'arbitrage à deux en D1 commencera à partir de la deuxième moitié de saison, une formation est prévue au district en amont.

Un nouveau club s'est ajouté en cours de saison, des matchs donc vont s'ajouter à la compétition.

Un problème récurrent se présente : les infrastructures ne sont pas toujours réservées malgré les informations des désignations que reçoivent les arbitres. Ces derniers se rendent dans les gymnases indiqués et aucune des deux équipes n'est présente.

Point Coupe De France La Poste

Mohammed KISSI (D1) est toujours en course. Une observation conseil en D1 pour le préparer, sera planifiée, sous réserve de la validation de la Ligue pour libérer un observateur.

PROMOTION ET RETROGRADATION

La CDA acte la promotion de Mr Jordy POULIER à compter de la 2^e partie de saison en catégorie D3. Il est donc gelé dans sa catégorie.

Mr Ghazi RHOUMA à compter de janvier sera rétrogradé suite à son absence aux tests physique et théorique.

TOUR DE TABLE

Passation des malus vers Xavier et envoi des malus de début de saison cette semaine.

La CDA souhaite un bon rétablissement à Amara Bamba, Mohammed Ali Hamideche, Thierry Fricot et Nabil Saada.

Après un tour de table, la séance est levée à 21h15.

La Secrétaire de séance
Hannah SOUZA

Le Président
Fred GALLONDE

PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 27 janvier 2026

Présents : MME POLICON, M. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

• Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

• Ou bien une équipe U20

• Ou une équipe féminine U15F à 11.

• Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

• Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

• Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

➤ Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

➤ Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

➤ Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

➤ Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

➤ Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.

➤ Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSION : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- **Le 06 Avril 2026**

- **Les 1 - 8 et 14 mai 2026**

DEROGATIONS ANNUELLES

580485 VILLENEUVE ABLON US

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

512963 THIAIS FC

U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

553004 FC MANDRES PERIGNY

Séniors D2.A à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

521870 SUCY FC

526258 US LUSITANOS ST MAUR

U14 BRASSAGE POULE F joue tous ses matchs à 16h CDM joue au Stade des Corneilles

500689 CRETEIL LUSITANOS F.US

U14 BRASSAGE poule H à domicile le samedi à 15h à Choisy le Roi, Plaine sud N°17

VITRY CA Séniors D2.B

A domicile « Stade Gosnat à Vitry » le dimanche à 15h30

ST MAUR VGA US U14 D1

A domicile le samedi à 16h30 au lieu de 15h

<p>+45 ans poule A à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h00 560609 USJTO CHOISY Séniors D4.C à domicile le dimanche à 17h00 au lieu de 15h00 565314 RC VILLENEUVE ST GEORGES Anciens D3.C à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h30. 541437 BONNEUIL S/MARNE équipes A et B U14 à domicile le samedi à 16h30</p>	<p>551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY Séniors D3.B A domicile le dimanche « Stade Jean Mermoz à Orly » à 15h30 au lieu de 15h 529210 VITRY ES Séniors D3.A A domicile « Stade Arrighi à Vitry » à 15h30 au lieu de 15h 530263 ARCUEIL COM Séniors D4 A&B A domicile à 17h00</p>
--	--

MATCHS NON-JOUÉS DES 22 & 23 NOVEMBRE 2025

MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 01/03/2026

54536057 – COMORES FOOTBALL CLU 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1
 54536061 – VILLENEUVE ST G. POR 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1
 54536059 – VILLIERS ES 5 / VINCENNOIS PORTUGAIS 5 CDM D1

MATCHS du 19/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 22/02/2026

55118071 – THIAIS FC 22 / VITRY CA 22 U18 D3
 55118072 – HAY LES ROSES CA 21 / MAISONS ALFORT FC 22 U18 D3
 55118073 – ARCUEIL COM 21 / NOGENT FC 22 U18 D3
 55118074 – MAROLLES FC 21 / CHARENTON CAP 22 U18 D3
 55118075 – SFC CANAVEROIS 21 / BOISSY FC 21 U18 D3

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 01/03/2026

55118065 – BOISSY FC 21 / MAROLLES FC 21 U18 D3
 55118066 – BONNEUIL CSM 22 / SFC CANAVEROIS 21 U18 D3
 55118067 – CHARENTON CAP 22 / ARCUEIL COM 21 U18 D3
 55118068 – NOGENT FC 22 / HAY LES ROSES CA 21 U18 D3
 55118069 – MAISONS ALFORT FC 22 / THIAIS FC 22 U18 D3
 55118070 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / VITRY CA 22 U18 D3

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

53444429 – NOGENT FC 1 / PERREUX AS FRAN 2 Séniors D1 du 31/01/26

Courriel de Nogent du 26/1/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 17h15 au lieu de 18h. Prévenir vos adversaires.

53445530 – FONTENAY SS/ BOIS US 2 / THIAIS FC 2 Séniors D2.B du 01/02/26

Courriel de Fontenay du 26/1/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 16h au lieu de 16h30.

54730671 – SFC CANAVEROIS 1 / US CHOISY 1 Séniors D4.C du 15/02/26

Courriel de Canaverois du 26/1/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 16h30 au lieu de 16h00. Prévenir vos adversaires.

54730659 – SFC CANAVEROIS 1 / ENT. MANDRES SANTENY 2 Séniors D4.C du 01/02/26

Courriel de Canaverois du 26/1/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 16h30 au lieu de 16h00. Prévenir vos adversaires.

53445528 – ST MAUR VGA 2 / VITRY CA 3 Séniors D2.B du 01/02/26

Courriel de St Maur du 27/1/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 15h au lieu de 15h30. Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

COUPE SENIORS Amitié

CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE : 07 MARS 2026	¼ FINALE : 02 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

Matchs remis au 1^{er} mars :

54536057 - COMORES FC / MACCABI CRETEIL du 23/11/25
54536059 - VILLIERS ES / PORTUGAIS VINCENNES du 23/11/25
54536061 - PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / BRANCOS CRETEIL du 23/11/25
54536138 - NOISEAU STE S / MAISONS ALFORT FC du 04/01/26

Matchs remis au 5 AVRIL :

54536136 -- PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PORTUGAIS CHAMPIGNY du 04/01/26
54536137 - MENUIBLAN / VILLIERS ES du 04/01/26

Matchs remis au 26 AVRIL :

54536142 - PORTUGAIS VINCENNES / MACCABI CRETEIL du 04/11/25

54536237 - CRETEIL FC MACCABI 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1 du 25/01/26

Courriel de Maccabi Crêteil du 21/01/26. Demande de report pas de terrain disponible(match Ligue prioritaire).

La commission remet le match au 26/04/2026. Prévenir vos adversaires.

564269 - FC MOLDAVIE 5 CDM D1

Courriel de Moldavie du 23/01/26.

La commission prend note.

COUPE CDM

CALENDRIER

2^{ème} Tour: 1 ^{er} MARS 2026	¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Match prévu : N° 55432929 - MOLDAVIE FC / IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE

Désignation des matchs 1er tour qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 09h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : COMORES FOOTBALL CLU 5, MINHOTOS DE BRAGA 5, MENUIBLAN AS 5, VILLIERS FRANCO PORT 5, VILLEJUIF US 5, ST MAUR LUSITANOS 5, SUPREMES BELIERS 5.

ANCIENS

53494941 – US IVRY FOOTBALL 41 / AC CRETEIL 42 Anciens D1 du 25/01/26

Courriel de Ivry du 21/01/26. Demande de report, pas de terrain disponible.

La commission remet le match au 22/02/2026. Prévenir vos adversaires.

54850676 – ELEPHANT COT D'IVOIR 41 / LIMEIL BREVANNES AJ 41 Anciens D3.C du 25/01/26

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 22/01/26. Demande de report, pas de terrain disponible (mail Parc du Tremblay)

La commission remet le match au 29/03/2026.

54850775 – PARIS LISBONNE 41 / VILLENEUVE ABLON US 41 Anciens D3.B du 01/02/26

Demande de report, pas de terrain disponible, terrain partagé.

La commission remet le match au 29/03/2026.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/16 FINALE : 1 ^{er} MARS 2026	1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

ANCIENS +45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

ANCIENS +55 ans

53497939 – PARIS 13 ATLETICO 31 / ST MANDE FC 31 + 55 ans poule B du 15/03/26

Courriel de Paris 13 du 27/01/26, changement d'horaire (-1h)

Accord de la commission, le match se jouera à 11h au lieu de 10h. Prévenir vos adversaires.

53498011 – FONTENAYSIENNE ENT 42 / BRY FC 44 + 55 ans poule C du 25/01/26

Courriel de Bry du 23/01/26.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de BRY FC 44.

FEMININES

Séniors F.

55047024 – MAISONS ALFORT FC / SUCY FC séniors féminines D1 du 24/01/26

Lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de SUCY FC.

U15 F. / U13 F. /U11 F.

Les calendriers de ces critériums ont été établis et sont disponibles sur le site internet du District.

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

COUPE SENIORS FEMININE

CALENDRIER

Tour de cadrage 7 MARS 2026	¼ FINALE 04 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE
---------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	---------------

COUPE U18 FEMININE à 11

20 équipes engagées

CALENDRIER

1 ^{er} Tour :	2 ^{ème} Tour	1/4 FINALE	1/2 FINALE
31 JANVIER 2026	07 MARS 2026	4 AVRIL 2026	29 AVRIL 2026

Compte tenu des matchs en championnat de Ligue :

Les matchs du 01/01/2026 se joueront le 31/01/2026 à 14h

- CACHAN CO ASC / CHEVILLY LARUE ELAN

- VINCENNES / GENTILLY AC

55251699 – CACHAN CO ASC / CHEVILLY LARUE ELAN coupe U18 féminines du 31/01/26

Courriel de Cachan du 27/01/26.

La commission enregistre le forfait général de CACHAN CO ASC, CHEVILLY LARUE ELAN est qualifié pour la suite de la compétition.

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

1 ^{er} Tour :	2 ^{ème} Tour	1/4 FINALE	1/2 FINALE
31 JANVIER	07 MARS 2026	4 AVRIL 2026	29 AVRIL 2026

55266714 – NOGENT FC / VGA ST MAUR FEM 2 coupe U15 féminines du 31/01/26

Courriel de Nogent FC du 26/01/26, changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera à 13h45 au lieu de 16h. Prévenir vos adversaires.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

1/4 FINALE :	1/2 FINALE	FINALE
03 MAI 2026	31 MAI 2026	A Déterminer

U18

53478317 – SUCY FC 21 / US IVRY FOOTBALL 22 U18.D1 du 25/01/26

Courriel de Ivry du 25/01/26 et lecture du rapport de l'arbitre. Match non joué (SUCY FC ayant prévenu US IVRY d'un changement d'horaire 14h au lieu de 16h, seulement le 25/01/2026 à 10h30 – Tardif et sans l'accord du club adverse).

La commission donne match perdu par pénalité à SUCY FC 21 pour non-respect des règles de modifications des horaires des rencontres. Article 4.01

53478490 – LIMEIL BREVANNES AJ 21 / VILLIERS ES 21 U18 D2.B du 18/01/26

Match non joué suite à anomalie d'horaire sur « my FFF »

La commission fixe la rencontre au 22/02/2026.

53478495 – ST MAUR LUSITANOS 22 / AVENIR SPORTIF ORLY 21 U18 D2.B du 25/01/26

Courriel de Orly AS du 23/01/26. A titre exceptionnel, la *commission remet le match à une date ultérieure*.

55118137 – SFC CANAVEROIS 21 / CHARENTON CAP 22 U18 D3 du 01/02/26

Courriel de SFC Canaverois du 26/01/26, changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission, le match se jouera à 13h30 au lieu de 13h. Prévenir vos adversaires.

55118136 – ENT GENTILLY ARCUIEL 21 / BONNEUIL CSM 22 U18 D3 du 25/01/26

Courriel de Bonneuil du 23/01/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de BONNEUIL S/MARNE CSM 22.

COUPE U18

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

U16

53478047 – US IVRY FOOTBALL 22 / CACHAN CO ASC 21 U16 D3.C du 25/01/26

Courriel de Ivry du 21/01/26. Demande de report, pas de terrain disponible.

La commission remet le match au 22/02/2026. Prévenir vos adversaires.

53477645 – VILLENEUVE AFC 21 / VITRY CA 21 U16 D2.B du 25/01/26

Courriel de Villeneuve du 22/01/26, demande de report terrain indisponible.

Accord de la commission, le match est remis au 22/02/2026. Prévenir vos adversaires.

53477530 – VILLIERS ES 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U16 D2.A du 22/02/26

Courriel de Villiers du 26/01/26, changement de date.

Refus de la commission, KREMLIN BICETRE CSA 21 étant qualifié pour les 1/8 finales de la coupe du Val de Marne.

Les 2 clubs ont la possibilité de jouer un mercredi précédent. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

U15

54808654 – CRETEIL LUSITANOS F. 2 / PERREUX AS FRAN 1 U15 D2 du 24/01/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de PERREUX AS FRAN 1.

53476431 – ECOLE PLESSEENNE DE 1 / CHOISY LE ROI AS 1 U15 D1 du 17/01/26

Match non joué suite à anomalie d'horaire sur « my FFF »

La commission fixe la rencontre au 07/03/2026.

COUPE U15

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

U14

53476233 – US IVRY FOOTBALL 21 / CHEVILLY LARUE ELAN 21 U14 D1 du 31/01/26

Courriel de Chevilly du 26/01/26. Pas d'accord de US IVRY FOOTBALL pour le report de cette rencontre.

Refus de la commission (motif non valable).

55442432 – MAISONS ALFORT FC 23 / CRETEIL LUSITANOS F. 27 U14 D4.B du 31/01/26

Courriel de Créteil du 23/01/26. Demande de report (2 matchs / même équipe).

La commission remet la rencontre au 07/03/2022 (Créteil Lusitanos US jouant en coupe du Val de Marne Féminines U15 à 8).

55452606 – NOGENT FC 21 / VALENTON FOOT ACAD 22 U14 D2.B du 31/01/26

Courriel de Nogent du 27/01/26, changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission, le match se jouera à 15h30 au lieu de 16h. Prévenir vos adversaires.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/8 FINALES 07 MARS 2026	¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-----------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

COUPE U14 Amitié

CALENDRIER

1/8 FINALES 07 MARS 2026	¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-----------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

55251466 – VAL DE FONTENAY AS 22 / VITTRY ES 22 coupe Amitié U14 du 10/01/26

En retour de la commission des Statuts et Règlement du 26/01/26.

La commission donne match perdu à VAL DE FONTENAY AS 22, VITTRY ES 22 est qualifié pour la suite de la compétition.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R.)

Réunion du lundi 26 janvier 2026



Présents : Mmes RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. DAHMOUNI Said, FETOUS Lakhdar, MONNEY Valery, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel,

Assistant : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. AMSELLEM Emile, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo.

Ouverture de la Commission : Monsieur Le Président de la COMMISSION, Georges GRESSIEN.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La Commission rappelle :

Que la F.M.I doit être préparée = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

Afin que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

*D'indiquer sur tous vos courriers officiels :

* Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :

Les comptes-rendus des Plateau des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal :

au District du Val-De-Marne De Football : 131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY/MARNE.

Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :

Les comptes rendus de Plateau (*problèmes réseaux*) : Récupérez le fichier Pdf créé sur le téléphone de l'éducateur (Plateau U7.pdf ou (Plateau U9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS), Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com. Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou INES : 01.55.96.11.42.

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2025.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x.

Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

SAISON 2025/2026 - ANNEXE FINANCIERE

Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT,	100,00 €
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 €
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	100,00 €
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	150,00 €
Forfait non-avisé 1er Tour : Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	40,00 €
Forfait non-avisé 2ème tour Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	70,00 €
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge Régional U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	100,00 €
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	40,00 €
1er forfait - U11 /U13 (par équipe)	40,00 €
2ème forfait - U11 /U13 (par équipe),	70,00 €
3ème forfait - U11 /U13 (par équipe),	100,00 €
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	50,00 €
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club visiteur),	50,00 €
Feuille d'engagement ou feuille de rencontre non-reçue U10/U11 ou U12/U13 (GFER94) ou feuille de rencontre Claude LACHICHE (F.M.I.).	50,00 €

U7-U9

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs que les horaires officiels doivent être respectés.

En cas de changement, le club recevant doit écrire un courrier officiel au club adverse et à la Commission CFAER pour accord.

Courrier de BOIS L'ABBE AS OUTRE MER du 24/01/2026

Plateaux U7/U9 du 31/01/2026 à BOIS L'ABBE AS OUTRE MER avec CHEVILLY LA RUE ELAN et FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S

La Commission remercie ASOMBA pour l'organisation du plateau malgré la contrainte des terrains.

U10-U11

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs que les horaires officiels doivent être respectés.

En cas de changement, le club recevant doit faire un courrier officiel au club adverse et à la Commission CFAER pour accord.

Courrier de AVENIR SPORTIF D'ORLY du 23/01/2026

AVENIR SPORTIF D'ORLY/CHAMPIGNY F.C. 94 Critérium Départementale U11-3 du 24/01/2026

*Pris note du **forfait avisé** de CHAMPIGNY F.C. 94.*

*Cependant, la commission demande, la prochaine fois, au club de CHAMPIGNY F.C. 94, d'envoyer un courrier officiel pour signaler le **forfait avisé** et la raison de celui-ci sous peine de sanctions.*

Courrier de BOIS L'ABBE AS OUTRE MER du 24/01/2026

GENTILLY ATHLETIC CLUB/BOIS L'ABBE AS OUTRE MER Critérium Départementale U11-5 du 24/01/2026

Pris note.

*GENTILLY ATHLETIC CLUB est **forfait général** dans la catégorie U10/U11.*

U12-U13

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs que les horaires officiels doivent être respectés.
En cas de changement, le club recevant doit faire un courrier officiel au club adverse et à la Commission CFAER pour accord.

Lecture feuilles de rencontres :

MAROLLES F.C./JOINVILLE R.C. Criterium Départementale U13-5 du 17/01/2026

La Commission dit **forfait non avisé** de JOINVILLE R.C. : des amendes : 80€ à JOINVILLE R.C.

BONNEUIL S/MARNE C.S./ARCUEIL C.O. MUNICIPAL Criterium Départementale U13-3 du 17/01/2026

La Commission dit **forfait non avisé** de ARCUEIL C.O. MUNICIPAL. : une amende de 40€ à ARCUEIL C.O. MUNICIPAL.

SAISON : 2025-2026 : N°05 - JOURNAL DES AMENDES

<u>N° AFFILIATIONS</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500494	FRESNES A.A.S.	GFER94 absent	VINCENNOIS C.O./FRESNES A.A.S. Critérium Avenir 2 du 17/01/2026	100,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	GFER94 absent	SUCY F.C./FRESNES A.A.S. Critérium Départementale U11-6 du 17/01/2026	100,00 €
500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	GFER94 absent	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C./CHARENTON C.A.P. Critérium Départementale U11-3 du 17/01/2026	100,00 €
500791	BRY F.C.	GFER94 absent	BOISSY F.C./BRY F.C. Critérium Avenir 1 du 17/01/2026	50,00 €
500791	BRY F.C.	GFER94 absent	VINCENNOIS C.O./BRY F.C. Critérium LEFEUVRE U12-1 du 17/01/2026	50,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	GFER94 absent	CHEVILLY LA RUE ELAN/ORMESSON U.S. Critérium Départementale U11-1 du 17/01/2026	50,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	GFER94 absent	VITRY C.A./CHEVILLY LA RUE ELAN Critérium Départementale U13-4 du 17/01/2026	50,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	GFER94 absent	CHEVILLY LA RUE ELAN/JJOINVILLE R.C. Critérium LEFEUVRE U12-1 du 17/01/2026	50,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	GFER94 absent	VILLEJUIF U.S./SANTENY SL Critérium Départementale U11-2 du 17/01/2026	50,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	GFER94 absent	VILLEJUIF U.S./U. S. IVRY FOOTBALL Critérium Départementale U13-1 du 17/01/2026	100,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	GFER94 absent	VILLEJUIF U.S./CRETEIL LUSITANOS F. US Critérium Départementale U13-6 du 17/01/2026	50,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	GFER94 absent	FONTENAY SS/BOIS U.S./VILLEJUIF U.S. Critérium LEFEUVRE U12-1 du 17/01/2026	50,00 €
521870	SUCY F.C.	GFER94 absent	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB/SUCY F.C. Critérium Départementale U13-4 du 17/01/2026	50,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	GFER94 absent	VILLEJUIF U.S./U. S. IVRY FOOTBALL Critérium Départementale U13-1 du 17/01/2026	100,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	GFER94 absent	ENTENTE MANDRES PERIGNY/FONTENAY SS/BOIS U.S. Critérium Départementale U13-5 du 17/01/2026	50,00 €
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Forfait critérium ou plateaux	BONNEUIL S/MARNE C.S./ARCUEIL C.O. MUNICIPAL Critérium Départementale U13-3 du 17/01/2026	40,00 €
537053	JOINVILLE R.C.	Forfait critérium ou plateaux	MAROLLES F.C./JOINVILLE R.C. Critérium Départementale U13-5 du 17/01/2026	80,00 €

Journal des amendes JA N° 05 (PV Foot Animation du 26/01/2026)	1 120,00 €
--	------------

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



Réunion du lundi 26/01/2026

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON - M. FOPPIANI

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

Coupe Amitié U14 - MATCH 55251466 – VAL DE FONTENAY AS 22 / VITRY ES 22 du 10/01/2026

Réserve du club de **VITRY ES 22** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VAL DE FONTENAY AS 22** susceptibles d'avoir participé aux deux dernières rencontres de championnat disputées par l'équipe supérieure de leur club.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant après vérification que les joueurs :

BAH Mamadou	9602590947
NASEF Zayd	2548553825
NASEF Ziyad	2548553818
FANDI Ayoub	2548585913
SAIDANI Mehdi	9604769506
SYLVESTRE Lorven	9605547345

ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé aux deux dernières rencontres officielles de championnat avec l'équipe supérieure de leur club le **29/11/2025 contre le club de ARCUEIL CSM 21 en championnat Brassage U14 1^{ère} phase Poule A** et le **06/12/2025 contre le club de ORLY AVS 22 en championnat Brassage U14 1^{ère} phase Poule A.**

La commission,

Par ces motifs dit que les joueurs ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7 du R.S.G. du District de V.D.M au titre du règlement de la Coupe Comité.

Dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de VAL DE FONTENAY AS 22 pour en attribuer le gain à VITRY ES 22 qualifié pour la suite de la compétition, et transmet le dossier à la Commission des coupes pour la suite de la compétition.

Débit : VAL DE FONTENAY AS 22 50,00€

Crédit : VITRY ES 22 43,50€

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 26 janvier 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Tracage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4-Protège-tibias

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

4- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédent la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi,

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

DESIGNATION DES ARBITRES

RAPPEL = A partir des matchs retours, la CDA désignera 2 arbitres à la charge des deux clubs

FUTSAL D2

54778505 : LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 20/01/2026

Réception de la feuille de match papier, rencontre non disputée, information de l'arbitre officiel qui indique créneau non disponible, autre match déjà en cours.

La commission :

-Reporte la rencontre à date ultérieure

-Rappelle que le club recevant doit impérativement vérifier, au plus tard 72h00 avant la rencontre, la disponibilité de son installation pour éviter le déplacement de tout le monde et ce sous peine de match perdu pour raison administrative.

MATCHES REMIS

55261713 : BOISSY FC 1 / VITRY ASC 2 du 21/01/2026 Futsal C VdM reporté au 22/01/2026

54778505 : LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 03/02/2026

54778516 : GENTILLY AC 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B du 22/11/2025 reporté au 14/02/2026

55261724 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VSG FUTSAL 1 17/01/2026 Futsal C VdM reporté au 14/02/2026

55441970 : KB FUTSAL 2 / AS HAY 94 FUTSAL C VdM du 14/02/2026

55261720 : C'NOUES 2 / VITRY ASC 1 du 18/01/2026 Futsal C VdM reporté au 15/02/2026

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Le tirage des 1/8^e de finale de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal sera effectué le 02 février 2026.

Les rencontres se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 23 au 28 février 2026.

Attention vacances scolaires.

Les équipes du même club se rencontreront dès les 1/8^e finale.

-1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

55261712 : B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1 du 17/01/2026

FFT C'NOUES 1

55261713 : BOISSY FC 1 / VITRY ASC 2 du 21/01/2026

04/02/2026

55261714 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 / B2M FUTSAL 2 du 17/01/2026
55261715 : BOISSY UJ 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 17/01/2026
55261716 : CHAMPIGNY CF 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 du 17/01/2026
55261717 : VITRY CA 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 15/01/2026 reporté 22/01/2026
55261718 : VSG FUTSAL 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 17/01/2026
55261719 : RUNGIS US 1 / CITOYEN DU MONDE 1 du 16/01/2026

FFT CHEVILLY LARUE ELAN 2
NC
11-3
0-9
5-7
3-2

55261720 : C'NOUES 2 / VITRY ASC 1 du 18/01/2026
55261721 : VITRY ASC 3 / CRETEIL FUTSAL US 1 16/01/2026
55261722 : VERS L'AVANT FC 1 / CRETEIL FUTSAL US 2 17/01/2026
55261723 : FRESNES FUTSAL 94 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 15/01/2026
55261724 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VSG FUTSAL 1 17/01/2026
55261725 : GENTILLY AC 1 / SAINT MAURICE AJ 1 18/01/2026
55261726 : GENTILLY AC 2 / VENON FUTSAL 1 17/01/2026
55441970 : KB FUTSAL 2 / AS HAY 94 FUTSAL 1

15/02/2026
8-2
2-1
6-4
14/02/2026
5-4
4-6
14/02/2026

55441970 : KB FUTSAL 2 / AS HAY 94 FUTSAL C VdM du 14/02/2026

La Commission constate une erreur administrative, oubli de l'équipe de AS HAY 94 FUTSAL 1 au tirage du 1^{er} tour, programme la rencontre de coupe avec l'équipe exempte KB FUTSAL 2 au 14/02/2026 18h 30.

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1er Appel de Feuille de Match

N°55261715 : BOISSY UJ 1 / MAISONS ALFORT FC 1 C VdM du 17/01/2026

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 29 janvier 2026

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNÉES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI) POUR LA SAISON

2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

AVIS IMPORTANT !

Suite à des disfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.

Elles ont été mises en application depuis les rencontres de JANVIER 2026

(Ne pas tenir compte de la parution arrêté à la date du 09/11/25)

le tuto explicatif est consultable à la UNE de notre site internet :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/fmi-paramétrages-et-bonnes-pratiques/>

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{ER} APPEL DE « FEUILLE DE MATCH MANQUANTE » :

Anciens D3.C :

Dimanche 18/01/2026

54850673	53594.1	565316	Gentilly Fc 41	534669	Marolles Fc 41
----------	---------	--------	----------------	--------	----------------

U16 D3.B :

Dimanche 18/01/2026

54227493	52250.1	500791	Bry F.C. 21	551086	Avenir Sportif Orly 22
54227494	52251.1	500031	Choisy Le Roi As 22	526258	St Maur Lusitanos 22

MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT SANS REPONSE AUX DEUX APPELS DE FEUILLES MANQUANTES :

Seniors D4.A :

Dimanche 14/12/2025

54693079	52684.1	516843	Chevilly Larue Elan 3	860294	Villeneuve Afc 2
----------	---------	--------	-----------------------	--------	------------------

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Pour donner suite à nombreux dysfonctionnement, l'état et les sanctions n'ont pas été appliqués jusqu'au week-end du 03 et 4 janvier 2026.

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 18/01/2026) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
Seniors D4.A Chevilly Larue Elan 3	18/01/2026		
Coupe VDM Futsal Maisons Alfort Fc 1	17/01/2026		
U16 Coupe VDM Val De Fontenay As 21	11/01/2026		
U16 D3.B Avenir Sportif Orly 22	18/01/2026		
U15 Coupe VDM Maisons Alfort FC 1	10/01/2026		
U15F Sucy F.C. 1 Mandres Périgny 1 Fontenay US 1 Ecole Plésséenne 1	10/01/2026 10/01/2026 10/01/2026 17/01/2026	18/01/2026	
U13F Rungis U.S. 1 Chevilly Larue Elan 1 VGA Saint Maur 1 Avenir Sportif Orly 1 Villeneuve AFC 1	11/01/2026 11/01/2026 11/01/2026 11/01/2026 18/01/2026		

INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026

Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

ANNEXES

Objet	Début formation		Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Fin de la formation	Distantiel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
	Distantiel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant 11	Distantiel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant 11				
CERTIF CFI DEUST CFI U6/U9	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	X	X	X	X	X
CFI U10/U13	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	30/09/2025	14/10/2025		Du 15/10/2025 au 22/10/2025	
CFI SENIORS	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	02/10/2025	16/10/2025		Du 17/10/2025 au 24/10/2025	
CFI FUTSAL CFI GDB	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	09/10/2025	13/11/2025		Du 14/11/2025 au 21/11/2025	
CERTIF CFI DEUST CFI U10/U13	X	23/10/2025	24/10/2025		X	
CFI U14/U19	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X	X		Du 19/11/2025 au 26/11/2025	
CFI U6/U9	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	04/11/2025	18/11/2025		Du 21/11/2025 au 28/11/2025	
DEUST AF ARBITRAGE	X	05/11/2025	20/11/2025		Du 12/12/2025 au 19/12/2025	
CERTIF CFI DEUST CERTIF ORAUX	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X	11/12/2025		X	
JC DF JEUNES	X	09/11/2025	X		X	
JC DF SENIORS	X	16/12/2025	X		X	
CERTIF CFI DEUST CFI U14/U19	Du 02/02/2025 au 08/02/2025	X	X		X	
CFI U10/U13	Du 27/01/2025 au 02/02/2025	03/02/2025	17/02/2025		Du 18/02/2025 au 25/02/2025	
CFI U14/U19	Du 29/01/2025 au 04/02/2025	05/02/2025	19/02/2025		Du 20/02/2025 au 27/02/2025	
CFI U6/U9	Du 03/02/2025 au 09/02/2025	10/02/2025	10/03/2025		Du 11/03/2025 au 18/03/2025	
CFI GDB	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	24/02/2025	21/04/2025		Du 22/04/2025 au 29/04/2025	
CFI FUTSAL	X	26/02/2025	27/02/2025		X	
CERTIF CFI DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	Du 09/03/2025 au 15/03/2025	X	05/03/2025	06/03/2025	X	
CFI SENIORS	X	12/03/2025	19/03/2025		X	
CFI U10/U13	Du 10/03/2025 au 16/03/2025	17/03/2025	02/04/2025		Du 03/04/2025 au 10/04/2025	
CFI U14/U19	Du 17/03/2025 au 23/03/2025	24/03/2025	09/04/2025		Du 10/04/2025 au 17/04/2025	
CERTIF CFI DEUST CERTIF MSP	Du 24/03/2025 au 30/03/2025	31/03/2025	14/04/2025		15/04/2025 au 22/04/2025	
CERTIF CFI JC DF JEUNES	Du 13/04/2025 au 19/04/2025	X	X		X	
JC DF SENIORS	X	28/04/2025	X		X	
CERTIF CFI	Du 11/05/2025 au 17/05/2025	X	12/05/2025		X	
CERTIF CFI CERTIF CFI	Du 08/06/2025 au 14/06/2025	X	19/05/2025		X	
CERTIF CFI	Du 06/07/2025 au 12/07/2025	X	X		X	

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 Fémines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'AGES

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 9	Dès 55 ans
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	Dès 45 ans
ANCIENS	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	1991
SENIORS	Licence Seniors	Championnat Foot à 11	2005
U20	Licence U20	Championnat Foot à 11	2006
	Licence U19		2007
U18	Licence U18	Championnat Foot à 11	2008
	Licence U17		2009
U16	Licence U16	Championnat Foot à 11	2010
	Licence U15		2011
U14	Licence U14	Championnat Foot à 11	2012
	Licence U13		2013
U13	Licence U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2013
	Licence U12		2014
U11	Licence U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2015
	Licence U10		2016
U9 DEBUTANTS	Licence U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	2017
	Licence U8		2018
U7 DEBUTANTS	Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	2019
	Licence U6		2020
	Licence U6	5 ans révolus	2021

RENT a CAR

+ PROCHE, - CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champey-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr

0 891 700 200

*prix appel



Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024
Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	Prix par jour HT			Forfait Mensuel	Prix total mensuel	KM suppl
		1 à 3 jours	4 à 8 jours	9 à 15 jours			
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90
FP	MONOSPACE 7 places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :
 Garantie vol (TP)
 Assistance 24H/24

Inclus
 Inclus
 Inclus

Tampon et signature